



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



## Formation des pigistes: il est temps d'aboutir

1 - Les employeurs ne veulent pas d'un calcul simple et honnête pour le droit individuel à la formation (DIF) des pigistes.

Le mode de calcul du nombre d'heures acquises par le pigiste dans le cadre du DIF (qui est de 20 heures par an pour tout salarié à temps plein) nous oppose. Depuis deux ans, les syndicats de journalistes ont proposé de multiples solutions techniques et politiques, dont la plus simple est de donner 20 heures de DIF pour tous les titulaires de la carte de presse et, au besoin, de proratiser ce quota pour les autres.

Les employeurs ne veulent pas de cette solution simple.

Les syndicats de journalistes ont alors proposé différentes références de proratisation tendant à l'équité entre journalistes pigistes et permanents.

Mais, non ! Les employeurs proposent toujours un calcul défavorable aux pigistes, car basé sur un comparatif avec les salaires des permanents. Plus les permanents sont payés, moins les pigistes auraient de droit !

2 - Les employeurs ne veulent pas verser de salaire aux pigistes durant leur formation.

Ils considèrent en effet qu'un pigiste en stage dans le cadre du DIF ne peut que nécessairement se former hors temps de travail et ne percevoir de ce fait que l'allocation de 50 % de son salaire net prévue par la loi, versée par Médiafor sur les fonds mis en commun.

L'intersyndicale, elle, depuis toujours, propose que le pigiste reçoive, durant sa formation, l'équivalent de son salaire, également versé par Médiafor sur les fonds mis en commun.

Les deux options sont prévues possibles. Mais elles traduisent deux visions différentes des droits qu'on veut donner aux journalistes pigistes.

Dans la vision des organisations d'employeurs, des droits minorés, qui, de plus, ne contribuent pas à sa protection sociale (sécurité sociale, retraite, etc.).

Dans la vision des syndicats de journalistes, des droits normaux, à l'identique des salariés permanents.

Les négociations doivent reprendre le 23 avril. Les syndicats de journalistes sont déterminés à permettre à tous les pigistes un véritable accès à la formation, dont ils sont privés depuis plus de 30 ans. Ils attendent donc des organisations patronales qu'elles reviennent avec des propositions permettant d'aboutir à un compromis acceptable par tous. Il est plus que temps d'aboutir

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Share

## Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI  
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme  
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse  
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme  
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes  
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-  
l%C3%A9gales-site)

## La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdo (<http://www.cfdt-publihebdo.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

## Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)